

Validation des acquis de l'expérience (VAE)



Vos compétences deviennent un diplôme

- / **Valoriser vos connaissances** et compétences acquises de l'expérience.
- / **Faire reconnaître officiellement vos compétences** par l'obtention d'un diplôme universitaire.
- / **Augmenter votre niveau de formation** tout en maintenant votre emploi.
- / **Augmenter votre employabilité.**
- / **Accentuer votre compétitivité** sur le marché de l'emploi.

AVEC L'UVSQ,

vous avez l'assurance d'un accompagnement personnalisé.

Pour qui ?

- Toute personne ayant au moins un an d'activité en lien direct avec le contenu du diplôme visé sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de diplôme.
- Sont prises en considération pour la validation les activités salariées, non salariées (libérales, artisanales...) ou extraprofessionnelles (bénévoles, personnelles, électives...).
- Les activités peuvent avoir été exercées en France ou à l'international.

Les étapes de la démarche

1 / Accueil - Information - Conseil

L'équipe VAE organise chaque année des réunions d'information sur la VAE. Elle vous apporte un conseil personnalisé pour réaliser votre projet.

2 / Dossier de recevabilité

Déterminer l'éligibilité à la procédure VAE et la faisabilité de votre projet.

3 / Accompagnement personnalisé

Des entretiens individuels

Des ateliers méthodologiques

Un suivi à distance

Un accompagnement allant jusqu'à 24 heures

Une accompagnatrice ou un accompagnateur référent tout au long de la démarche.

Une aide à la constitution du dossier de validation et une préparation au passage devant le jury

4 / Dossier de validation

Votre dossier doit apporter la démonstration que vos compétences correspondent aux attendus et au grade du diplôme visé.

5 / Entretien avec le jury de validation

Le jury, constitué d'enseignants et de professionnels, évalue l'adéquation entre vos compétences et les attendus du diplôme.

Financement

L'accompagnement VAE est finançable par le CPF. Pour en savoir plus ou découvrir les autres dispositifs de financement, consultez www.uvsq.fr/vae

Renseignez-vous

Direction de la Formation Continue et des Relations Entreprises
Pôle validation des acquis : Conseil & Accompagnement
5-7, Boulevard d'Alembert - 78280 Guyancourt
vae@uvsq.fr

www.uvsq.fr/vae